

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
196^e année
30 avril 2020
n° 16 / 7861^e
pages 873 à 928

CORONAVIRUS / État d'urgence – Baux commerciaux

L'état d'urgence sanitaire : était-il judicieux de créer un nouveau régime d'exception ? > chronique Olivier Beaud et Cécile Guérin-Bargues	891
La dette de loyers commerciaux pendant la période de fermeture ordonnée par le gouvernement > point de vue François Xavier Testu	885
L'épidémie, cette perte > point de vue Nicolas Dissaux	887
Paiement du loyer des baux commerciaux : libre lecture de l'article 1221 du code civil > point de vue Christophe Jamin	888

ÉDITORIAL

873 Et l'élégance, ... !, Nicolas Dissaux

ACTUALITÉS

- 876 Dénonciation calomnieuse (relaxe) : appel de la partie civile et prescription
- 877 Audience (droit à l'information) : interdiction d'enregistrer et de filmer
- 877 Secret de l'instruction (journalistes) : communication par un officier de police judiciaire
- 879 Blanchiment (infractions à l'étranger) : compétence du procureur de la République financier
- 882 Interruption volontaire de grossesse (Covid-19) : recours à l'IVG médicamenteuse
- 883 Covid-19 (pouvoir des maires) : illégalité d'un arrêté imposant le port d'un masque
- 884 Prolongation de délais (Covid-19) : publication d'une ordonnance

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 898 **Chronique**: Et si le Conseil national des barreaux unifiait les règles et usages en matière de déclaration de soupçon ?, Pierre Mousseron
- 901 **Panorama**: Droit des couples, Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau
- 913 **Notes**: Quand la *compliance* américaine s'invite dans le contentieux contractuel français, note sous Com. 20 nov. 2019, Jean-Christophe Roda
- 916 Suicide d'une salariée : une réponse de la chambre criminelle, note sous Crim. 13 nov. 2019, Cyrille Duvert
- 919 La fonction du délai de prescription de droit commun en matière de garantie des vices cachés : une mise à l'épreuve, note sous Civ. 1^{re}, 6 nov. 2019, Hélène Gourdy
- 924 Du caractère facultatif de la purge amiable, note sous Civ. 3^e, 5 mars 2020, Jean-Denis Pellier

ENTRETIEN

- 928 Michaël Karpenschif – Les conséquences de la crise du Covid-19 sur le droit européen des aides d'État

DAJLOZ



Version numérique incluse*



322016



9 782993 220160

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice
80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOOUA, Responsable
Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable
Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)
Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206
JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Avril 2020

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

873

Et l'élégance, ... !



ACTUALITÉS

876

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Égalité de traitement (emploi) :
discrimination fondée sur l'orientation sexuelle,
CJUE 23 avr. 2020

876

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Dénonciation calomnieuse (relaxe) :
appel de la partie civile et prescription,
Crim. 21 avr. 2020

Presse et communication

Audience (droit à l'information) :
interdiction d'enregistrer et de filmer,
Crim. 24 mars 2020

Procédure pénale

Secret de l'instruction (journalistes) :
communication par un officier de police judiciaire,
Crim. 24 mars 2020

Constitution de partie civile (incidente) :

salariés exposés à l'amiante,

Crim. 24 mars 2020

Saisie pénale (comptes bancaires) :

portée de la notification de la décision,

Crim. 1^{er} avr. 2020

Blanchiment (infractions à l'étranger) :

compétence du procureur de la République financier,

Crim. 1^{er} avr. 2020

Entraide internationale (gel de biens) :

décision d'une autorité étrangère,

Crim. 1^{er} avr. 2020

881

DROIT PUBLIC

Santé publique

Médecine (exercice illégal) :
épilation au laser ou à la lumière pulsée,
Crim. 1^{er} mars 2020

Interruption volontaire de grossesse (Covid-19) :

recours à l'IVG médicamenteuse

Covid-19 (pouvoir des maires) :

illégalité d'un arrêté imposant le port d'un masque,

CE 17 avr. 2020

884

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Prolongation de délais (Covid-19) :

publication d'une ordonnance



POINTS DE VUE

885

La dette de loyers commerciaux pendant la période de fermeture ordonnée par le gouvernement par François Xavier Testu

887

L'épidémie, cette perte par Nicolas Dissaux

888

Paiement du loyer des baux commerciaux : libre lecture de l'article 1221 du code civil par Christophe Jamin



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

891

L'état d'urgence sanitaire : était-il judicieux de créer un nouveau régime d'exception ? par Olivier Beaud et Cécile Guérin-Bargues

898

Et si le Conseil national des barreaux unifiait les règles et usages en matière de déclaration de soupçon ? par Pierre Mousseron

PANORAMA

901

Droit des couples mars 2019 – mars 2020 par Jean-Jacques Lemouland et Daniel Vigneau

NOTES

913

Quand la *compliance* américaine s'invite dans le contentieux contractuel français, note sous *Com.* 20 nov. 2019 par Jean-Christophe Roda

916

Suicide d'une salariée : une réponse de la chambre criminelle, note sous *Crim.* 13 nov. 2019 par Cyrille Duvert

919

La fonction du délai de prescription de droit commun en matière de garantie des vices cachés : une mise à l'épreuve, note sous *Civ. 1^{re}*, 6 nov. 2019 par Hélène Gourdy

924

Du caractère facultatif de la purge amiable, note sous *Civ. 3^e*, 5 mars 2020 par Jean-Denis Pellier



ENTRETIEN

928

Michaël Karpenschif
Les conséquences de la crise du Covid-19 sur le droit européen des aides d'État

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr